



Coordination Nationale Infirmière

270 Bd Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
6508 / RC 1249 / I

COMPTE RENDU REUNION MINISTERE VAE 28 AVRIL 2006

Présents : Mme Mesclon - Mme Coudray - Mr Boudet - Mme Merle (DHOS responsables professions para médicales et statuts de la Fonction Publique Hospitalière)

1 représentante de la DGS

CNI- CGT- CFDT- FO- CGC/CFE- CFTC- SUD- SNIL- FNI- SNCH- SNIA- UNSA(Syndicats)
AEEIBO- UNAIBODE- ANFIIDE- AFDS (Directeur de soins)- CEPAM- ANCISM-ANPDE-
CEFIEC-

(Associations)

FHF- FHP- FEHAP- (Employeurs)

2 chirurgiens- Syndicat des médecins français- ANFH-

Cadres APHP- 2 Directeurs d'IFSI- Mr Frot (Cadre Infirmier Aix en Provence) (Experts)

Objet : VAE IDE et IBODE

Monsieur Boudet commence une présentation par power point sur les principes généraux de la VAE suivi de Mme Coudray et Mme Mesclon.

Les principes généraux sont :

Reconnaissance des acquis et de l'expérience

Inscription des diplômes au répertoire national

Durée minimum 3 ans

Basée sur le référentiel métier

Le Ministère doit nous communiquer ces présentations par mail.

Le principe méthodologique : Obtenir une qualité optimum du dispositif de la VAE

Trouver des procédures pour que le candidat puisse justifier de ses compétences ;

Faire un guide pour le jury et le candidat

Faire un référentiel métier

SEULES LES IDE POURRONT FAIRE UNE VAE IBODE

Un débat a eu lieu à la suite. Les grandes centrales syndicales ont été très virulentes pour plusieurs raisons :

Veulent que la VAE se négocie avec le LMD , pourquoi avoir fait 2 groupes différents ;

Ne comprennent pas pourquoi ils ne font pas parti de la négociation sur le LMD et sur l'exclusivité IBODE ;

En colère car pas de documents écrits mais qu'une présentation power point ;

Impression que tout est déjà établi et que nous sommes là que pour valider ;

Pour les AS et AP le Ministère n'a pas tenu compte de toutes les remarques des syndicats ;

Le calendrier des réunions est aberrant car il ne tient pas compte des autres réunions concernant la Fonction Publique Hospitalière.



04 91 74 50 70 /



04 91 74 61 47 /



: coord-nat-inf@wanadoo.fr

coordination-nationale-infirmiere.org



Coordination Nationale Infirmière

270 Bd Sainte Marguerite

13009 MARSEILLE

6508 / RC 1249 / I

Réponses : LMD c'est la formation donc c'est la DGS qui gère avec le Cabinet du Ministre. C'est eux qui ont préféré travailler avec les syndicats professionnels et les associations.

Pour l'exclusivité des IBODE c'est le Cabinet qui l'a mis en place donc il faut voir avec lui pourquoi les grandes centrales syndicales n'ont pas été conviées.

Pour la VAE c'est la DHOS avec l'aide de la DGS qui le gère donc c'est à part du LMD, mais les 2 dossiers finiront par se croiser.

Les documents ont été photocopiés mais donnés à la fin et pas complets donc la DHOS doit nous envoyer la présentation par mail. Ils s'engagent à faire mieux la prochaine fois.

Rien n'est établi mais les textes réglementaires sont opposables et ne peuvent être changer.

Pour les AS/AP c'est la majorité du groupe. qui a validé.

On garde la réunion du 30 mai 10H-17h et le calendrier sera fait ce jour là.

Il y aura des réunions « groupe de travail » de 10H à 17H regroupant les syndicats, associations, IFSI et employeurs, (1 représentant par organisation) qui doivent faire les référentiels métiers ;

Et des réunions « groupe élargie » avec en plus DDASS, DRASS, Services de formation (ANFH - OPCA -FORMHAP-UNIFAF-UNIFORMATION) et les experts qui valideront.

Position de l'assemblée : Avoir des modules incompressibles

Des modules validant et non une simple présence

Le même diplôme pour tous

Problème à régler : la directive européenne de 1977 prévoit pour la formation infirmière une durée de 4600 hrs. Nous sommes une des rares profession réglementée. Comment va t on faire reconnaître le diplôme IDE par la VAE au niveau de l'Europe ?

Le Ministère est en contact avec la Commission Européenne.

Info : La VAE Cadre et Puéricultrice se fera en 2007 après les IDE et IBODE. Pour les IADE ce n'est pas à l'ordre du jour.

François IZARD

Président CNI



04 91 74 50 70 /



04 91 74 61 47 /



: coord-nat-inf@wanadoo.fr

coordination-nationale-infirmiere.org